C/2024/6976

18.11.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11773 – STRATEGIC VALUE PARTNERS / NORDIC PAPER)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/6976)

1. Le 11 novembre 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Strategic Value Partners, LLC («SVP», États-Unis),

— Nordic Paper Holding AB («Nordic Paper», Suède).

SVP acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle indirect exclusif de Nordic Paper.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 11 octobre 2024.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— SVP est une entreprise mondiale d'investissement axée sur les perspectives de crédits opportunistes et de capital-investissement,

— Nordic Paper est un producteur de papiers spéciaux, qui compte trois usines en Suède, une en Norvège et une au Canada. L'entreprise se concentre sur la fabrication de papiers kraft et ingraissables à l'aide de matières premières renouvelables provenant de forêts locales.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11773 – STRATEGIC VALUE PARTNERS / NORDIC PAPER

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE